



Transports
combinés

Les Exemples à Suivre

Régions
Champagne-Ardenne
et Haute-Normandie

Liaison de transport combiné route-fleuve-mer entre Polisot et Le Havre Soufflet - SNTC

Pourquoi agir ?

Le ferroviaire, le fluvial, le cabotage maritime et le transport combiné, qui consiste à employer successivement deux ou plusieurs types de transport, constituent d'intéressants modes complémentaires au transport routier de marchandises, notamment en terme d'efficacité énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre (CO₂). C'est pourquoi **l'ADEME s'est engagée dans une politique dynamique de soutien à ces modes de transport, que ce soit à travers l'octroi d'aides financières, l'apport d'une expertise technique, la réalisation d'évaluations environnementales et la mise à disposition d'outils d'aide à la décision.**

L'enjeu est de taille car globalement les émissions de CO₂ du secteur du transport de marchandises ne cessent d'augmenter. Or, il existe une multitude de solutions et d'actions tant technologiques qu'organisationnelles que les entreprises peuvent adopter dès aujourd'hui pour réduire leur impact environnemental et leur consommation de carburant, notamment en adoptant, lorsque c'est possible, des modes de transports combinant la route avec le ferroviaire, le fluvial ou le maritime.

Dès lors, le réseau des acteurs se mobilise et s'organise : les transporteurs, les chargeurs et les opérateurs définissent et mettent en œuvre de nouveaux modes d'acheminement des marchandises sur des liaisons nationales ou internationales. Tel est par exemple **le cas du groupe céréalier Soufflet qui utilise une solution de transport combiné route-fleuve pour assurer l'acheminement de ses productions de malt entre Polisot, dans l'Aube, et le port du Havre.** Cette solution de transport combiné route-fleuve est prolongée par un dispositif de transport maritime, et concerne aussi bien les flux d'import que les flux destinés à l'exportation.

Le transport routier étant devenu difficile en raison de la saturation des infrastructures routières de la région parisienne et havraise, et n'estimant plus assez fiable les solutions ferroviaires, **le groupe Soufflet s'est engagé sur la voie du mode fluvial et a vivement incité la création de la ligne de transport combiné fleuve-route baptisée "CARline"** (Champagne Atlantique River Line).

Aujourd'hui, le groupe Soufflet est le premier chargeur du port fluvial de Nogent-sur-Seine et expédie environ 30 000 tonnes de malt par an grâce à la liaison de transport combiné route-fleuve.



Entreprises

- Société Nogentaise de Transport Combiné (SNTC)
- Soufflet (chargeur)
- STTI (transporteur routier)
- SCAT (transporteur fluvial)

Coûts

- 1,9 millions d'euros d'investissement pour les barges.
- 300 000 euros d'investissement pour le renforcement du quai.
- 480 000 euros d'investissement pour l'achat de squelettes routiers.
- 400 000 euros d'investissement pour l'engin de manutention

Bilan environnemental en chiffres

- 70 tonnes d'équivalents CO₂ évitées par an.
- 15 % d'économies d'émissions de gaz à effet de serre par rapport au scénario purement routier.
- 512 camions évités sur les routes par an.
- 26 200 litres de gazole évités par an.

Date de mise en œuvre

- lancement : 2003

Présentation et résultats

Les marchandises sont acheminées par la route jusqu'à la plateforme de transport combiné du port de Nogent-sur-Seine où elles sont transférées sur des barges. Deux fois par semaine, les barges rejoignent le port du Havre en quatre jours en empruntant la Seine sur une distance de 512 kilomètres. A l'arrivée, les conteneurs sont déchargés sur les différents terminaux maritimes avant d'être embarqués sur des navires à destination de l'Extrême-Orient et de l'Amérique du Sud. La chaîne de transport combiné est utilisée dans le sens inverse pour les flux d'import.

Cette solution a permis d'assurer une parfaite fiabilité des délais d'acheminement du malt vers le port du Havre. Le coût du scénario de transport combiné est légèrement inférieur au coût du scénario uniquement routier, et l'impact environnemental est positif : une économie de 70 tonnes d'équivalents CO₂ est réalisée chaque année, 512 camions et 26 200 litres de gazole sont évités par an, et les économies d'émissions de gaz à effet de serre sont estimées à 15 % par rapport au scénario purement routier. Ces résultats environnementaux sont régulièrement mis en avant par le groupe Soufflet qui communique fréquemment sur son engagement en faveur du développement durable.

Sur le plan social, le recours au transport combiné route-fleuve réduit les risques d'accident et les conditions de travail ont été améliorées du fait de la régularité accrue de l'activité.

Focus

Le malt est transporté en vrac car les produits céréaliers peuvent être pris en charge très facilement, sans conditionnement spécifique ni impératif d'urgence. Le malt est ainsi placé dans des conteneurs qui sont acheminés sur le fleuve à une vitesse moyenne de 13 km/h par des **automoteurs et des barges de 120 mètres de long sur 9,4 mètres de large, ballastables et munies de marquises télescopiques**. Pour les opérations de transbordement, l'opérateur utilise des "reach-stacker" ou "élévateurs frontaux", c'est-à-dire des grues automobiles équipées de levage frontal.

Enseignements

La **coopération étroite entre le chargeur et le prestataire de transport**, concrétisée par la création d'une filiale commune, est l'élément clé de réussite de la démarche.

L'allongement du temps de transport est largement compensé par l'amélioration de la fiabilité des délais d'acheminement et la réelle qualité de service est appréciée par le chargeur.



Plus de 30 000 tonnes de malt sont acheminées chaque année par voie fluviale sur la liaison Nogent-sur-Seine/ Le Havre

Facteurs de reproductibilité

L'**augmentation du nombre de chargeurs et des volumes transportés** permettrait de dynamiser le transport combiné fleuve-route.

L'**amélioration des infrastructures fluviales** semble nécessaire : élargissement des écluses, révision de la hauteur des ponts pour augmenter les tirants d'air.

Pour en savoir plus

- consulter sur le site Internet de l'ADEME notre rubrique Exemples à suivre (www.ademe.fr/eas)
- consulter les publications de l'ADEME :
 - « Transfert modal de marchandises » réf 5217
 - « Transport combiné de marchandises, aides aux transporteurs et chargeurs » réf 4846 (www.ademe.fr/publications)
- consulter sur le site Internet de l'ADEME notre rubrique Transports (www.ademe.fr/transports)
- consulter le site Internet sur les transports combinés dédié aux professionnels (www.viacombi.fr) Vous pourrez y retrouver cet Exemple à suivre en plus détaillé

Délégation ADEME Champagne-Ardenne
116 avenue de Paris
51038 CHALONS EN CHAMPAGNE
Tél : 03 26 69 20 96 Fax : 03 26 65 07 63
Mél : champagne-ardenne@ademe.fr

Délégation ADEME Haute-Normandie
" Les Galées du Roi " – 30 rue Gadeau de Kerville
76100 ROUEN
Tél : 02 35 62 24 42 Fax : 02 33 81 93 13
Mél : ademe.haute-normandie@ademe.fr

Contacts

Soufflet
www.soufflet-group.com

SNTC
www.sntc-carline.com

L'ADEME est un établissement public placé sous la tutelle conjointe du ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.